



Finances – Economie – Emploi  
Formation et Chambres consulaires

**OBJET : Attribution d'un fonds de concours « santé » à la commune de Saint-Vincent des Landes**

### **EXPOSE**

Par courrier reçu le 22 décembre dernier, la commune de Saint-Vincent des Landes a confirmé son projet de création d'une extension de la Maison médicale.

Face à l'évolution des besoins de santé et à la dynamique du territoire, deux nouveaux médecins généralistes ont prévu de s'installer sur la commune en mai et novembre prochains, accompagnés de leur secrétaire médicale et d'un assistant. Parallèlement, les kinésithérapeutes ont exprimé la nécessité de disposer de locaux plus spacieux avec pour objectif d'acquérir du matériel de rééducation moderne et diversifié.

Pour répondre à ces besoins croissants, le conseil municipal a décidé de lancer un projet d'extension et de restructuration de la Maison médicale existante. Ce projet vise à :

- moderniser et requalifier les locaux existants afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail,
- accueillir les nouveaux praticiens dans des espaces adaptés à leurs pratiques,
- favoriser la coordination interprofessionnelle à travers la création de locaux et services mutualisés,
- optimiser les coûts de fonctionnement (entretien, énergie et maintenance).

Certains praticiens, notamment les kinésithérapeutes, la psychologue et l'ostéopathe, ont manifesté leur volonté d'investir dans leurs propres locaux, tout en utilisant certains espaces communs (salle d'attente, locaux techniques, sanitaires, salle de réunion).

Cette configuration a conduit la commune à étudier un montage associant espaces publics et privés, dans une logique de complémentarité et de mutualisation.

Le projet serait entièrement porté par la commune qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet. A l'issue de la réalisation, le bâtiment serait divisé en volume. La partie privée d'environ 108 m<sup>2</sup> destinée aux quatre professionnels de santé leur serait ensuite vendue. Le coût de construction de cette partie privative est estimé à 269 526,20 € H.T. (travaux et maîtrise d'œuvre), il n'est pas intégré dans la phase APD, ni dans l'assiette des dépenses éligibles aux demandes de subvention.

Le projet prévoit une organisation fonctionnelle des espaces :

- la partie existante accueillera les médecins généralistes et leurs activités complémentaires ;
- l'extension communale d'environ 155 m<sup>2</sup> sera dédiée aux autres praticiens paramédicaux (infirmiers, etc...) ainsi qu'aux espaces mutualisés (salle de réunion, salle d'attente),
- et une partie privative d'environ 108 m<sup>2</sup> qui sera acquise après construction par les kinésithérapeutes, ostéopathes et psychologue.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 576 227,75 € H.T. La commune de Saint-Vincent des Landes sollicite un fonds de concours à hauteur de 50 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
Acquisition de foncier et travaux	576 227,75 €	Etat - DETR	201 680,00 €
		Fonds de concours	50 000,00 €
		Autofinancement	324 547,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>576 227,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>576 227,75 €</b>

Le budget 2024 avait prévu la création d'un fonds de concours dédié à la santé et de l'abonder à hauteur de 50 000 € chaque année. Ce fonds de concours a été mis en place pour accompagner financièrement les communes dans leurs projets de réalisation d'équipements dans le domaine de la santé au profit de leur population.

L'enveloppe dédiée au fonds de concours « santé » a déjà été attribuée cette année. Il vous est toutefois proposé de soutenir le maintien de ce service médical de proximité à Saint-Vincent des Landes en prévoyant l'inscription de crédits supplémentaires sur l'exercice 2026.

Par ailleurs, la commune devra s'engager à assurer la publicité de la participation de la communauté de communes de manière visible et explicite sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (panneaux chantier, invitation...). Le logo de la communauté de communes pourra être sollicité auprès du service communication.

Les actions de communication ou d'information mentionneront également les éventuelles autres participations publiques.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 10 février dernier.

## **D É C I S I O N**

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours « santé » à la commune de Saint-Vincent des Landes d'un montant de 50 000 € sur l'exercice 2026,

- de prévoir les crédits correspondants au budget 2026,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Saint-Vincent des Landes sur une durée de 15 ans,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 26 février 2026

La secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président



Alain HUNAU

AR-Préfecture

044-200072726-20260302-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-03-2026

Publication le : 02-03-2026

Conseil Communautaire du 26



Le Président,



Alain HUNAU

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le dix-neuf février deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD			X	P	Mme Nathalie BEAUDOIN
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X		X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	Mme Lucie PAUL
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Ère BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN			X	P	Mme Mireille BELLON-CHAMOT
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Elias AMIOUNI a quitté la séance à 17h55 au moment de la projection du film sur le budget.

M. Elias AMIOUNI est revenu en séance à 18h22 au moment de la lecture de la délibération n°2026-009 Budget primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025 - budget annexe Transports.

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture


044-200072726-20260302-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-03-2026

Publication le : 02-03-2026



Le Président,  
  
Alain HUNAU